

COMMUNE DE OGNES

-

PLAN LOCAL D'URBANISME

-

BORDEREAU DES PIECES

-

- Arrêté de Mise à Jour du PLU (Droit de Préemption Urbain, Permis de démolir, déclaration de Clôtures, travaux de ravalement)

- Délibération instituant le Droit de Préemption Urbain

- Plan du Droit de Préemption Urbain n°9a « village » (échelle 1/2 000°)

- Délibération instituant les secteurs soumis à permis de démolir

- Plan du secteur soumis à permis de démolir n°10a « territoire communal » (échelle 1/5 000°)

- Délibération instituant le secteur soumis à déclaration préalable aux travaux d'édification de clôtures

- Plan du secteur soumis à déclaration préalable aux travaux d'édification de clôtures n°11a (échelle 1/5 000°)

- Délibération instituant le secteur soumis à déclaration préalable aux travaux de ravalement

- Plan du secteur soumis à déclaration préalable aux travaux de ravalement n°12a (échelle 1/5 000°)

URBA-SERVICES

CABINET DE CONSEILS EN URBANISME

83, rue de Tilloy, BP 401 – 60004 BEAUVAIS CEDEX

Téléphone : 03.44.45.17.57

Fax : 03.44.45.04.25

Commune de

OGNES

(60440)

**PLAN LOCAL
D'URBANISME**

MISE A JOUR

Vu pour être annexé
A mon arrêté en date du :
18 AVR. 2019

ANNEXES TECHNIQUES

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN
DECLARATION DE CLOTURES
PERMIS DE DEMOLIR
TRAVAUX DE RAVALEMENT**